



TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°82-2024-085

PUBLIÉ LE 19 JUIN 2024

Sommaire

Préfecture de Tarn-et-Garonne / Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

82-2024-06-17-00006 - Arrêté préfectoral du 17 juin 2024 portant mise en place d'une commission de contrôle des opérations de vote sur la commune de Montauban pour les élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024 (3 pages)

Page 3

82-2024-06-17-00002 - Arrêté préfectoral du 17 juin 2024 établissant la liste des candidats pour le 1er tour des élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024 (3 pages)

Page 7

Préfecture de Tarn-et-Garonne

82-2024-06-17-00006

Arrêté préfectoral du 17 juin 2024
portant mise en place d'une commission de
contrôle des opérations de vote sur la commune
de Montauban pour les élections législatives des
30 juin et 7 juillet 2024



**PRÉFET
DE TARN-ET-GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté préfectoral n° **du 17 JUIN 2024**
**portant mise en place d'une commission de contrôle des opérations de vote sur la commune
de Montauban pour les élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024**

Le préfet de Tarn-et-Garonne,
Chevalier de l'Ordre National du
Mérite,

Vu le code électoral et notamment ses articles L 85-1, et R 93-1 à 3 et suivants;

Vu le décret n° 2019-769 du 24 juillet 2019 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

Vu le décret du 22 mars 2023 nommant Monsieur Vincent ROBERTI, préfet de Tarn-et-Garonne ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2023 donnant délégation de signature à Madame Edwige DARRACQ, secrétaire générale de la préfecture de Tarn-et-Garonne ;

Vu la circulaire n° IOMA2415691J du 11 juin 2024 relative à l'organisation des élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024 ;

Vu l'ordonnance du 17 juin 2024 n° 158/2024 de la première présidente de la cour d'appel de Toulouse désignant les magistrates chargées de présider la commission de propagande pour le département de Tarn-et-Garonne ;

Sur proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture de Tarn-et-Garonne ;

ARRÊTE

Article 1er : À l'occasion des élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024, il est institué, pour la commune de Montauban, une commission de contrôle des opérations de vote, chargée de veiller à la régularité :

- de la composition des bureaux de vote
- des opérations de vote

Préfecture de Tarn-et-Garonne - 2 Allée de l'Empereur - BP 10779 – 82013
MONTAUBAN CEDEX - Horaires d'ouverture et modalités d'accueil disponibles
sur le site : <http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr>

Tél. 05 63 22 82 00
Fax 05 63 93 33 79
Mél : prefecture@tarn-et-garonne.gouv.fr

- du dépouillement des bulletins
- du dénombrement des suffrages

et de garantir aux électeurs ainsi qu'aux candidats en présence le libre exercice de leurs droits.

Article 2: La commission de contrôle a une compétence territoriale sur l'ensemble des bureaux de vote de Montauban.

Son siège est fixé au Palais de Justice de Montauban.

Article 3: La commission de contrôle est composée comme suit :

POUR LE SCRUTIN DU 30 JUIN 2024:

- **Président (e) :**

Monsieur Alain FOUQUET, président du tribunal judiciaire de Montauban

- **Membres :**

En tant qu'auxiliaire de justice désigné par le premier président de la Cour d'Appel de Toulouse :

Maître Angèle FERES-MASSOL, avocate au barreau de Montauban

En tant que fonctionnaire désigné par le préfet :

Monsieur Axel ZAAFOUR, secrétaire général de la sous-préfecture de Castelsarrasin, qui assurera également le secrétariat de cette commission.

POUR LE SCRUTIN DU 7 JUILLET 2024 :

- **Président (e) :**

Madame Anne-France RIBEYRON, vice-présidente au tribunal judiciaire de Montauban

- **Membres :**

En tant qu'auxiliaire de justice désigné par le premier président de la Cour d'Appel de Toulouse :

Maître Angèle FERES-MASSOL, avocate au barreau de Montauban

En tant que fonctionnaire désigné par le préfet :

Monsieur Axel ZAAFOUR, secrétaire général de la sous-préfecture de Castelsarrasin, qui assurera également le secrétariat de cette commission.

Article 4: La commission de contrôle des opérations de vote pourra s'adjoindre, le cas échéant, des délégués choisis parmi les électeurs du département, la loi conférant à ces délégués les mêmes droits et prérogatives que ceux dévolus aux membres de la commission.

Article 5: La ou le président de la commission de contrôle des opérations de vote, ses membres et ses délégués pourront procéder à tous contrôles et vérifications utiles relatifs aux opérations de vote. Ils auront accès à tout moment aux bureaux de vote et pourront exiger l'inscription de toute observation au procès-verbal, soit avant la proclamation des résultats, soit après.

La maire de Montauban et les présidents des bureaux de vote sont tenus de fournir tous les renseignements et de communiquer tous les documents nécessaires à l'exercice de cette mission qui leur seraient demandés.

Article 6: A l'issue du scrutin, la commission établira, s'il y a lieu, un rapport qu'elle adressera à la préfecture pour être joint aux procès-verbaux des opérations de vote.

Article 7: La secrétaire générale de la préfecture de Tarn-et-Garonne et la présidente de la commission de contrôle des opérations de vote sont chargées, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une copie sera notifiée au maire de Montauban, au procureur de la République près le tribunal judiciaire de Montauban et au directeur départemental de la sécurité publique.

Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale,



Edwige DARRACQ

Préfecture de Tarn-et-Garonne

82-2024-06-17-00002

Arrêté préfectoral du 17 juin 2024 établissant la
liste des candidats pour le 1er tour des élections
législatives des 30 juin et 7 juillet 2024



**PRÉFET
DE TARN-ET-GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau des élections et de la réglementation générale

**Arrêté préfectoral n° _____ du 17 juin 2024 établissant la liste des candidats pour
le 1^{er} tour des élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024**

Le préfet de Tarn-et-Garonne,
Chevalier de l'Ordre National du
Mérite,

Vu le Code électoral et notamment son article R 101 ;

Vu le décret n° 2019-769 du 24 juillet 2019 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

Vu le décret du 22 mars 2023 nommant Monsieur Vincent ROBERTI, préfet de Tarn-et-Garonne ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2023 donnant délégation de signature à Madame Edwige DARRACQ, secrétaire générale de la préfecture de Tarn-et-Garonne ;

Vu la circulaire n° IOMA2415691J du 11 juin 2024 relative à l'organisation des élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024 ;

Vu les récépissés d'enregistrement de candidatures établis pour chaque candidat dont la déclaration de candidature a été déposée à la préfecture dans les délais impartis et régulièrement enregistrée ;

Considérant les résultats du tirage au sort de l'ordre d'affichage des candidats réalisé le dimanche 16 juin 2024 à 18h00 en salle Jean Moulin de la préfecture ;

Sur proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture de Tarn-et-Garonne ;

ARRÊTE

Article 1er : Les candidatures pour le premier tour des élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024, dont les déclarations ont été déposées à la préfecture dans les délais impartis et définitivement enregistrées, sont arrêtées dans l'ordre figurant en annexe au présent arrêté.

Préfecture de Tarn-et-Garonne - 2 Allée de l'Empereur - BP 10779 - 82013
MONTAUBAN CEDEX - Horaires d'ouverture et modalités d'accueil disponibles
sur le site : <http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr>

Tél. 05 63 22 82 00
Fax 05 63 93 33 79
Mél : prefecture@tarn-et-garonne.gouv.fr

Article 2 : Les panneaux d'affichage électoral sont mis à disposition des candidats par les maires, dans l'ordre figurant au tableau annexé au présent arrêté.

Article 3 : Seuls les bulletins de vote établis au nom des candidats énumérés en annexe au présent arrêté seront décomptés lors du recensement des votes du 1^{er} juillet 2024.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

- soit un recours gracieux auprès du préfet de Tarn-et-Garonne, 2 allée de l'Empereur - BP 10779 , 82013 Montauban.

- soit un recours hiérarchique auprès du ministre de l'Intérieur, place Beauvau, 75 800 Paris Cedex.

Par ailleurs, cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 68 rue Raymond IV – 31 000 TOULOUSE.

Article 5 : La secrétaire générale de la préfecture de Tarn-et-Garonne et les maires des communes du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans chaque bureau de vote et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,

A blue ink signature of Vincent Roberti, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line and a final flourish.

Vincent ROBERTI

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 2024 candidats pour le 1er tour

Annexe à l'arrêté du 17 juin 2024

CIRCONSCRIPTION DE MONTAUBAN		
n° d'ordre	candidat(e)	suppléant(e)
1	BARÈGES Brigitte	CARBONNEL Pierre-Henri
2	SIMONIN-BENAZET Catherine	TAPIE Charles
3	RABAULT Valérie	TELLIER Morgan
4	GRILHAULT DES FONTAINES Jean-François	CROUSIER Vincent
5	BLANCO Richard	HAAS Vincent
6	BRU Alain	DE SONIS Baudouin

CIRCONSCRIPTION DE CASTELSARRASIN		
n° d'ordre	candidat(e)	suppléant(e)
1	CHRETIEN Claudie	CHARRIERE Roméo
2	IUS Anne	WEILL Michel
3	RATSIMBA Françoise	GOMILA Stéphane
4	HAMELET Marine	LOPEZ Romain
5	DUFFAUT Jules	SIERRA Marie
6	AYMES Claire	DO NASCIMENTO Pascal